

Moché prévient les Enfants d'Israël de la bénédiction qu'ils recevront s'ils vont dans le chemin de D.ieu et de la malédiction, dans le cas inverse.

Puis il leur adresse le commandement d'ériger le Temple et d'y offrir des sacrifices.

Il indique les punitions qu'encourent les faux prophètes et les pratiques idolâtres.

Les signes pour identifier les animaux et les poissons Cacher sont rappelés.

Suivent la Mitsva du prélèvement de la dîme et du premier-né animal, celles de la charité, de l'année chabbatique.

La Paracha s'achève sur l'évocation des pèlerinages à Jérusalem qui doivent avoir lieu à Pessa'h, Chavout et Souccot.

La puissance de la vue Une perception pénétrante

Nos Sages statuent : « Un témoin ne peut être juge ». Ils en donnent la raison : « Une fois qu'une personne a vu perpétrer (un acte criminel), elle ne pourra jamais trouver de raison valable pour le coupable ». Cela nous enseigne que la vue fait bien plus que de simplement apporter une information. Quand un juge entend rapporter les détails d'un crime par un témoin, il peut toujours réfléchir objectivement et envisager les circonstances atténuantes du méfait. Mais, s'il a lui-même été témoin de l'acte, il en sera trop influencé pour ne pas prendre parti. Voir et entendre opèrent différemment. Quand une personne voit un événement ou un objet, elle en est pénétrée au-delà du niveau conscient. L'impression suscitée reste en elle, forte et puissante.

Quand, par contre, elle en entend parler, quand bien même la source est digne de confiance, une telle connexion ne peut s'établir et elle ne conçoit la chose qu'intellectuellement. C'est pourquoi il lui est possible d'aborder les faits sans passion et d'envisager d'autres points de vue.

Il existe une autre différence entre ces deux sens. Quand l'on voit un objet ou que l'on assiste à un événement, nous l'appréhendons dans sa globalité et ce n'est que dans un second temps que l'on en perçoit les détails. Mais quand l'on entend quelque chose, ce sont d'abord les détails qui sont captés et puis ils nous guident vers la compréhension de la totalité du sujet.

Ces deux éléments sont liés : c'est parce que l'on voit une entité dans sa totalité que l'expérience nous pénètre plus profondément. A l'inverse, quand l'on entend seulement les détails, il est plus aisé d'être influencé par d'autres informations.

Servir D.ieu par choix

Ces concepts concernent la Paracha de cette semaine, Rééh, qui commence ainsi : « Vois ce que Je mets devant toi aujourd'hui, une bénédiction et une malédiction ». Le texte poursuit en évoquant le libre-arbitre, la récompense et la punition : « La bénédiction (viendra) si tu obéis aux commandements... et la malédiction (viendra) si tu n'en tiens pas compte... et te détournes du chemin que Je t'ai ordonné. »

Moché indique au peuple que son observance des commandements de D.ieu ne sera pas une réponse spontanée. Au contraire, il leur sera constamment requis de faire des choix conscients. Pourquoi D.ieu accorde-t-il à l'homme le libre-arbitre ? Pour l'élever à un niveau supérieur dans son service divin. Si le choix entre le bien et le mal venait naturellement, l'homme n'en éprouverait aucune gratification. Qu'aurait-il gagné ?

C'est pour cette raison qu'il est confronté, à chaque étape de son progrès spirituel, à des obstacles qu'il doit surmonter par lui-même. Par nature, le mal n'a aucune substance et tout comme l'obscurité est repoussée par la lumière, le mal céderait instantanément à la puissance de la sainteté. Mais pour permettre qu'agisse le libre choix, a été attribuée au mal la force de présenter des obstacles aux forces de la sainteté. En fait, les forces du mal sont même équivalentes aux plus hauts niveaux spirituels, car il faut toujours que l'on puisse choisir entre le bien et le mal. Ainsi pouvons-nous observer, par exemple, que le choix de la quête de biens matériels peut aller jusqu'à dépasser l'entendement, au point que l'individu peut risquer sa vie à cette fin.

Cependant, ces challenges ont un but : celui que l'homme les affronte et les surmonte. Le bien qu'il réussit à répandre dans le monde, il ne le doit alors qu'à lui-même. Il n'est pas seulement le réceptacle de la miséricorde divine, il apporte sa propre contribution.

La vue comme aide, commandement et promesse

D'une part, les obstacles doivent être réels pour permettre à l'homme d'aller puiser ses forces les plus profondes, les surmonter et s'accomplir réellement.

Mais d'autre part, D.ieu ne veut pas que l'on échoue. Il nous donne la force de surmonter les difficultés que l'on affronte et nous aide à chaque pas.

Cela est indiqué dans le verset : « Vois, Je place devant toi... ». D.ieu permet à l'homme de voir la vérité de « la bénédiction et la malédiction ».

Voir crée une impression profonde. Quand l'on voit la nature du bien, auquel l'on peut parvenir par le bon choix, et la raison pour laquelle existe le mal, on peut alors faire le bon choix.

Le terme « vois » peut aussi être envisagé comme un ordre. Le service divin doit permettre à l'homme de voir le projet divin dans sa vie. Il ne reste pas un concept intellectuel et donne alors à l'homme une vigueur accrue pour accomplir sa mission.

Enfin, il s'agit également d'une promesse, celle que nous atteignons ce niveau de conscience.

Voir la vérité

L'expression ultime du potentiel de la vue s'exprimera à l'Ere de la rédemption où s'accomplira la prophétie : « La gloire de D.ieu sera révélée et toute chair la verra ». Nous verrons directement que la Divinité est la vérité de toute existence.

Ce n'est pas une promesse lointaine mais une réalité imminente.

Petit calendrier des fêtes de Tichri 5778

ROCH HACHANA : Jeudi 21 et vendredi 22 sept. 2017

YOM KIPPOUR : Depuis vendredi 29 sept. à partir de l'allumage des bougies jusqu'au samedi 30 sept. 2017 à la sortie de Chabbat

SOUCCOT : Jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2017
Hol Hamoëd : du samedi 7 octobre au mercredi 11 oct. (Hochaana Rabba)

CHEMINI ATSÉRET & SIM'HAT TORAH :
jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2017

PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 42
Sortie : 21h 50

Bordeaux 20.45
Grenoble 20.20
Lille 20.43
Lyon 20.25

Marseille 20.18
Montpellier 20.25
Nancy 20.26
Nantes 20.54

Nice 20.11
Rouen 20.48
Strasbourg 20.20
Toulouse 20.35

HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT RÉEH